	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-312

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 juin 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	<i>N° 2023-312</i>

Programme de recherche POPSU Transitions ' Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines ' - Signature d'une convention (2023-2026) de partenariat quadripartite entre l'État, le GIP l'Europe des projets architecturaux et urbains, l'A'Urba et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Baptiste MAURIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lieu de convergence de la recherche et de ceux qui font et gouvernent les villes, la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines – POPSU – croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle en « circuit court », pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les métropoles et en assure la diffusion auprès de publics divers : élus et services des collectivités, universitaires, opérateurs des politiques urbaines, grand public.

POPSU rassemble une large communauté composée de 2 000 professionnels de la ville impliqués dans un réseau national qui rassemble 15 métropoles, 35 petites villes, 90 unités de recherches, 65 établissements d'enseignement supérieur et mobilise 500 chercheurs et jeunes chercheurs issus d'horizons pluridisciplinaires (géographie, urbanisme, sociologie, économie, science politique...)

POPSU fonctionne à partir de plateformes locales, articulées à une plateforme nationale et associées à un séminaire national. Chaque plateforme locale est représentée par une équipe de recherche pluridisciplinaire et la collectivité métropolitaine de référence, représentée à la fois par ses élus et ses services, auxquels pourront être associés des tiers (agence d'urbanisme, conseil de développement), identifiés localement comme partie prenante de la réflexion au titre de leur expertise ou de la manifestation de leur intérêt.

Par délibération de novembre 2018, Bordeaux Métropole, à l'instar de 14 grandes agglomérations françaises, avait participé au programme POPSU 3, destinées à analyser les relations entre Bordeaux Métropole et ses territoires voisins. La communauté urbaine de Bordeaux avait également participé aux programmes POPSU 1 (2005-2007) et POPSU 2 (2011-2013) qui se concentraient respectivement sur les modalités de mutation des espaces urbains autour du tramway et des quais et sur les dynamiques de métropolisation, notamment à travers la programmation des grands projets urbains. Ces programmes ont abouti à la publication d'ouvrages ayant contribué à valoriser la Métropole et son territoire.

1) Un programme de recherche dédié aux trajectoires territoriales de transition

Pour la quatrième édition du programme POPSU, l'État, représenté par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, engage un nouveau programme de recherche triennal (2023-2026) sur la thématique des trajectoires territoriales de transition. Des transitions qui ne concernent pas uniquement l'urgence écologique, mais pourront porter également sur les questions sociales, numérique, économique, culturelle, etc.

Il vous est proposé d'engager Bordeaux Métropole dans cette quatrième édition du programme POPSU, selon une méthodologie de recherche appliquée, copilotée par les équipes de recherche, les services métropolitains et l'A'urba, identifié comme partenaire à part entière, afin d'investir des sujets concrets et opérationnels sur le thème des transitions, tels qu'ils se posent ou se poseront dans les prochaines années dans l'espace métropolisé. Ce travail, financé par la Métropole et l'État, sera valorisé par la publication d'ouvrages de référence permettant de situer le projet bordelais aux échelles nationale et européennes

2) Les engagements attendus de la Métropole

Pour que la Métropole s'engage dans ce programme, elle doit approuver les termes de cette collaboration à travers une convention de partenariat quadripartite entre l'État, le Groupement d'intérêt public (GIP) l'Europe des projets architecturaux et urbains (EPAU) qui porte POPSU, l'A'urba et Bordeaux Métropole, jointe à la présente délibération.

POPSU propose un modèle de partenariat et une contribution financière identiques à toutes les métropoles, d'un montant de 70 000 €, décomposée comme suit :

- 50.000 € pour le contrat de recherche sur 2 années universitaires (soit 3 exercices budgétaires 2023-2024-2025), à même hauteur que l'État, selon la ventilation budgétaire suivante :
 - 10 000 € au lancement du programme,
 - 25 000 € en 2024,
 - 15 000 € en 2025,
- 20.000 € au titre de la contribution de Bordeaux Métropole à la valorisation des recherches
 - 10 000 euros au titre de la contribution à la publication des Cahier édités par Autrement et qui restitueront les résultats de la recherche à Bordeaux,
 - 5 000 euros au titre de la contribution au financement des « études transversales » (à visée comparative),
 - 5 000 euros au titre de la contribution au financement des « études convergentes » (portant sur les relations entre Bordeaux Métropole et ses territoires voisins).

Ce coût est à la hauteur de ce que verse chacune des autres métropoles participantes au programme. Son ampleur est proportionnelle à l'ambition du programme de recherche, à la qualité des chercheurs mobilisés et aux retombées attendues pour notre établissement.

Au-delà du volet financier, il s'agit de participer, avec l'équipe de recherche locale à la valorisation et à la conduite des travaux. Ce programme nécessite donc une implication des élus métropolitains mobilisés, intéressés pour suivre le programme afin qu'ils puissent participer à des séminaires locaux et nationaux et des correspondants techniques clairement identifiés au sein de la Métropole, selon les thématiques concernées, en abordant des sujets concrets et opérationnels auxquels se confrontent nos politiques publiques.

A l'instar des programmes de recherche POPSU 1, 2 et 3, la question de la valorisation de la plateforme de recherche sera abordée non pas seulement en fin de programme, à l'échéance 2025, mais au cours du programme, à mesure que sont rassemblés les éléments issus des travaux intéressant la métropole et permettant une valorisation et une diffusion des travaux au fil de l'eau.

3) Les axes de recherche proposés pour le programme POPSU 4 de la métropole

Concernant plus précisément les axes de recherche proposés pour la plateforme local Bordeaux Métropole, ils doivent à partir du thème des transitions porté au niveau national, être un point de convergence entre les préoccupations de notre métropole, l'intérêt des laboratoires de recherches universitaires à s'engager sur travail de 3 ans, et en phase avec le programme de travail de l'agence d'urbanisme.

Dans ce cadre, les dernières semaines ont permis d'aboutir à une proposition de 4 axes de recherche pour lequel des enseignants-chercheurs de différents laboratoires universitaires proposent de s'engager :

- **La production urbaine à l'épreuve des nouveaux référentiels de l'urbanisation résiliente**

Dans une perspective d'analyse historique, il s'agira à partir d'opérations choisies avec l'Agence d'urbanisme de retracer la transformation des espaces et des formes urbaines dans leur rapport à la nature ainsi que de témoigner de l'évolution de la commande d'un point de vue sémantique (quel vocabulaire ?) et opérationnel (quelles compétences, exigences requises ?) au regard de la montée des enjeux environnementaux. Dans une perspective d'analyse critique, il s'agira avec les maîtres d'œuvre, architectes et paysagistes, d'interroger la commande produite par les maîtres d'ouvrage publics et privés au regard des logiques opérationnelles de construction et d'aménagement dans un contexte de transition.

- **Des cultures professionnelles en transition : le cas des opérateurs urbains et des architectes/paysagiste**

A partir d'une enquête quantitative par questionnaire et des entretiens approfondis avec les opérateurs urbains (promoteurs, architectes, urbanistes et paysagistes), il s'agira de définir leurs conceptions de la nature, leurs façons de l'intégrer aux opérations (préservation/valorisation/compensation) et les différentes logiques d'action à l'œuvre dans leurs activités, ainsi que les principaux enjeux d'avenir selon eux en matière de transition écologique dans le secteur de l'aménagement et de la construction.

- **Les logiques écologiques et écosystémiques à l'œuvre dans la planification territoriale**

Il s'agira ici d'interroger et de caractériser sur le plan spatial l'inscription des opérations d'aménagement dans les continuums écologiques en analysant, à travers notamment le programme métropolitain "Biodiversité", ce en quoi l'opération participe ou non à la consolidation du réseau écologique et le niveau d'action pertinent pour favoriser la biodiversité.

En outre, cet axe de recherche propose de mettre à jour le circuit d'alimentation et de recyclage des filières bas-carbone dans une logique (ou non) d'économie circulaire. L'organisation de ces filières au regard des outils de planification territoriale existants et de leur potentiel effet structurant sera analysé. Un enjeu de la recherche se situera dans la comparaison des empreintes territoriales d'opérations dites "démonstratrices" à d'autres perçues comme plus "classiques", en territoire métropolitain et non métropolitain.

- **Des outils d'évaluation de la transition : le bilan carbone de Bordeaux Métropole**

Cette proposition de recherche-action se concentre sur les voies d'amélioration possibles de l'estimation du Bilan et de l'Empreinte Carbone de la Métropole. Elle se décline en deux volets :

- affiner l'estimation du Bilan et de l'Empreinte Carbone de Bordeaux Métropole, non seulement par la détection de sources de données pertinentes, mais aussi par une réflexion sur les règles de conversion en « équivalent carbone »,
- territorialiser le Bilan et l'Empreinte Carbone (lorsque c'est possible), à l'échelle intra-urbaine. De nombreuses données indispensables à leur estimation sont disponibles à cette échelle (par ex., à l'IRIS), et permettraient de décliner ces indicateurs (ou, du moins, une partie) à l'échelle du quartier.

La définition de ces axes de recherche pourra être affinée ces prochains mois avant l'engagement concret du programme prévu à compter du 2ème semestre 2023. Ces axes s'appuieront sur des études de terrain, notamment la ZAC des Sècheries à Bègles, le site Jallère à Bordeaux, l'opération Mérignac Soleil et la ZAC de Biganos.

Par ailleurs, à travers des ateliers, des étudiants de différentes formations (architecture, économie, géographie et aménagement, science politique...) seront associés au programme POPSU. Des sujets de mémoires et stages de master seront ainsi fléchés sur le projet POPSU IV.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code du travail et notamment les articles L1242-3 2, L1242-12, L1242-16, L1243-1, L1243-2, D1243-3, D1242-3, D1242-6,

VU le décret n° 80-900 du 17 Novembre 1980,

VU l'arrêté du 7 Août 2006 relatif à la formation doctorale,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'au travers de l'adhésion au programme de recherche POPSU Transitions, une continuité de réflexion sur les stratégies métropolitaines est assurée et que cette nouvelle réflexion correspond aux enjeux environnementaux et défis de notre métropole aujourd'hui et dans les prochaines années,

DECIDE

Article 1 : de financer, à hauteur de 50 000€, le programme de recherche POPSU Transitions et sa valorisation, relatif à la métropole de Bordeaux, à parité avec l'État,

Article 2 : d'imputer cette dépense au chapitre 65, article 657381, fonction 515 sur le budget principal des exercices 2023, 2024 et 2025 (sous réserve du vote de ces dépenses aux budgets primitifs 2024 et 2025),

Article 3 : de financer, à hauteur de 20 000€, sa valorisation à travers la publication des Cahiers (Éditions Autrement) et les « études transversales » (à visée comparative) et les « études convergence (portant sur les relations entre Bordeaux Métropole et ses territoires voisins),

Article 4 : ces dépenses seront imputées au chapitre 011, articles 6236 et 62268, fonction 020 du budget principal de l'exercice 2025 (sous réserve du vote de ces dépenses au budget primitif 2025),

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci annexée qui fixe les conditions et les modalités de versement de ces sommes ainsi que l'ensemble des documents s'y rattachant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Monsieur HURMIC, Madame BOST, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame TERRAZA, Monsieur PUYOBRAU, Madame PAPIN, Monsieur CAZENAVE, Madame CURVALE, Monsieur ESCOTS, Monsieur LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur PEScina, Monsieur ROBERT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Baptiste MAURIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	